

03 mai 2019 -19:02

Conseil des ministres du 3 mai 2019

Un Conseil des ministres a eu lieu selon la procédure électronique le vendredi 3 mai 2019 au 16 rue de la Loi, sous la présidence du Premier ministre Charles Michel.

Le Conseil des ministres a pris les décisions suivantes :

SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale
Communication externe
Rue de la Loi 16
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 501 02 11
<https://chancellerie.belgium.be>

Christophe Springael
Service Rédaction (FR)
+32 2 287 41 92
+32 477 59 14 37
christophe.springael@premier.fed.be

Thomas Ferri
Service Rédaction (NL)
+32 2 287 41 42
+32 471 67 07 73
thomas.ferri@premier.fed.be

03 mai 2019 -19:02

Appartient à Conseil des ministres du 3 mai 2019

Participation de la Belgique à une infrastructure de recherche de la Feuille de route ESFRI

Sur proposition de la ministre chargée de la Politique scientifique, le Conseil des ministres a marqué son accord sur l'adhésion de la Belgique en tant que membre observateur à l'infrastructure de recherche Euro-BioImaging.

En 2002, le Forum stratégique européen sur les infrastructures de recherche (ESFRI) a été créé avec pour mission principale de soutenir une politique stratégique et cohérente des infrastructures de recherche en Europe et de faciliter les initiatives multilatérales visant à une meilleure utilisation et au développement des infrastructures de recherche aux niveaux européen et international. Pour réaliser sa mission, ESFRI a lancé une Feuille de route (ESFRI Roadmap).

La Belgique participe activement aux grandes infrastructures de recherche européennes qui ont été constituées sous la forme d'organisations scientifiques ou technologiques intergouvernementales. Il est également essentiel de poursuivre la participation aux infrastructures de la Feuille de route ESFRI qui sont sur le point d'être implémentées. Parmi celles-ci, Euro-BioImaging est une infrastructure de recherche paneuropéenne dédiée à l'imagerie biomédicale, qui fournira aux chercheurs dans le domaine des sciences de la vie l'accès à des technologies de pointe. Le Conseil des ministres marque son accord sur l'engagement de l'autorité fédérale dans l'infrastructure de recherche Euro-BioImaging.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Sophie Wilmès, ministre du Budget et de la Fonction publique, chargée de la Loterie nationale et de la Politique scientifique
Avenue des Arts 7
1210 Bruxelles
Belgique
<http://www.wilmes.belgium.be>

03 mai 2019 -19:02

Appartient à [Conseil des ministres du 3 mai 2019](#)

Application de la circulaire relative à la prudence budgétaire pendant la période des affaires courantes

Le Conseil des ministres a marqué son accord sur une série de dossiers dans le cadre de l'application de la circulaire du 21 décembre 2018 relative à la prudence budgétaire pendant la période des affaires courantes.

Il s'agit de :

- SPF Chancellerie du Premier Ministre : marché public relatif à la réalisation de l'audit "IT Governance auprès des SPF Finances et SPF Mobilité"
- Sécurité et Intérieur :
 - quatre marchés publics concernant la mise à disposition de profils ICT via le contrat-cadre
 - marché public relatif au développement des applications ALINE et CAMINE
- Environnement : cinq cotisations obligatoires à des organisations internationales, dans le cadre de la mise en oeuvre de conventions ou protocoles pour la protection de la population et de l'environnement
- Politique scientifique : sept subventions partielles (Academia Belgica - Von Karman - Cinémathèque - Biermans-Lapôte - Fondation universitaire - Belgian American Educational Foundation - Commission for Educational Exchange USA/BelLux)
- Mobilité :
 - trois dossiers ICT
 - trois dossiers de subsides (asbl Fedemot - Contribution 2019 CEAC - asbl Belgomania)
- Intégration sociale : remplacement du système de téléphonie digitale, du système de Contact Center et du logiciel GENESYS via l'accord-cadre pour le SPP Intégration sociale
- Agenda numérique : quinze dossiers pour la Direction générale Transformation digitale du SPF BOSA
- Mer du Nord : Etat estimatif des engagements provisionnels 2019

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse du Premier ministre Charles Michel

rue de la Loi 16

1000 Bruxelles

Belgique

+32 2 501 02 11

<http://www.premier.belgium.be>

03 mai 2019 -19:02

Appartient à Conseil des ministres du 3 mai 2019

Marché public pour la gestion opérationnelle des stocks pour la Défense

Sur proposition du ministre de la Défense Didier Reynders, le Conseil des ministres a marqué son accord sur le lancement d'un marché public pour la gestion du matériel que la Défense souhaite conserver.

Il s'agit d'un marché pluriannuel (2019-2028) pour la gestion opérationnelle des stocks pour le *Deployable Force Infrastructure* via une participation internationale au programme *Operational Logistics Support Partnership* de la *NATO Support and Procurement Agency*.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Didier Reynders, Vice-Premier ministre et ministre des Affaires étrangères et européennes, et de la Défense, chargé de Beliris et des Institutions culturelles fédérales

Egmont 1

Rue des Petits Carmes15

1000 Bruxelles

Belgique

+32 2 501 85 91

<https://diplomatie.belgium.be>

03 mai 2019 -19:02

Appartient à Conseil des ministres du 3 mai 2019

Renouvellement et désignation de deux membres du Conseil fédéral de police

Sur proposition du ministre de la Sécurité et de l'Intérieur Pieter De Crem et du ministre de la Justice Koen Geens, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal qui vise à renouveler et désigner deux membres du Conseil fédéral de police.

Le projet règle :

- le renouvellement du mandat d'Ignacio De La Serna en tant que membre effectif, pour quatre ans à partir du 29 juin 2018
- la désignation de Denis Mathen en tant que membre suppléant, pour quatre ans à partir du 10 janvier 2019

Le Conseil fédéral de police donne des avis aux ministres de l'Intérieur et de la Justice dans les matières concernant la police.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Pieter De Crem, ministre de la Sécurité et de l'Intérieur,
chargé du Commerce extérieur
Rue de la Loi 2
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 504 85 13

Erik Eenaerts
Porte-parole
+32 477 54 75 03
erik.eenaerts@ibz.fgov.be

Koen Geens, Vice-Premier ministre et ministre de la Justice,
chargé de la Régie des bâtiments, et ministre des Affaires
européennes
Boulevard de Waterloo 115
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 542 80 11

Sieghild Lacoere
Porte-parole
+32 475 50 55 50
sieghild.lacoere@just.fgov.be

03 mai 2019 -19:02

Appartient à Conseil des ministres du 3 mai 2019

Approbation des modifications au règlement d'ordre intérieur de la Commission Artistes

Sur proposition de la ministre des Affaires sociales Maggie De Block, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal portant approbation des modifications au règlement d'ordre intérieur de la Commission Artistes.

Il s'agit des modifications suivantes :

- les demandes de cartes seront désormais analysées au préalable par la Commission
- les artistes seront dorénavant convoqués par la Commission uniquement lorsque celle-ci l'estimera nécessaire et non plus systématiquement
- les procès-verbaux pourront être approuvés de manière électronique
- le délai d'un mois en ce qui concerne l'envoi des décisions de refus de la déclaration d'activité indépendante, du visa artiste ou de la carte artiste, est porté à trois mois
- des corrections techniques ou d'ordre mineur

Le projet est soumis à la signature du Roi.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Maggie De Block, ministre des Affaires sociales et de la Santé
publique, et de l'Asile et la Migration
Tour des Finances
Boulevard du Jardin botanique 50 bte 175
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 528 69 00
<https://www.deblock.belgium.be>

Audrey Dorigo
Porte-parole (FR)
+32 475 77 84 03
audrey.dorigo@minsoc.fed.be

Jelle Boone
Porte-parole (NL)
+ 32 499 14 26 99
jelle.boone@minsoc.fed.be

03 mai 2019 -19:02

Appartient à Conseil des ministres du 3 mai 2019

Nouvelle pondération de la fonction d'administrateur général auprès de Fedris

Sur proposition de la ministre des Affaires sociales Maggie De Block, le Conseil des ministres a marqué son accord sur la nouvelle pondération de la fonction d'administrateur général auprès de l'Agence fédérale des risques professionnels (Fedris).

La fonction d'administrateur général auprès de Fedris est pondérée en classe 5, conformément à l'avis du Comité de pondération. La procédure de sélection peut être lancée sur cette base.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Maggie De Block, ministre des Affaires sociales et de la Santé
publique, et de l'Asile et la Migration
Tour des Finances
Boulevard du Jardin botanique 50 bte 175
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 528 69 00
<https://www.deblock.belgium.be>

Audrey Dorigo
Porte-parole (FR)
+32 475 77 84 03
audrey.dorigo@minsoc.fed.be

Jelle Boone
Porte-parole (NL)
+ 32 499 14 26 99
jelle.boone@minsoc.fed.be

03 mai 2019 -19:02

Appartient à [Conseil des ministres du 3 mai 2019](#)

Décisions relatives à PersoPoint et aux services SEPP pour le SPF BOSA

Sur proposition de la ministre de la Fonction publique Sophie Wilmès, le Conseil des ministres a marqué son accord sur une série de décisions relatives à PersoPoint et aux services SEPP pour les directions générales PersoPoint et Recrutement et Développement du SPF Stratégie et Appui (BOSA).

Le SPF BOSA a pour objectif de centraliser et standardiser l'administration des salaires et du personnel de la fonction publique fédérale dans PersoPoint. Dans ce cadre, le Conseil des ministres a approuvé :

- l'adaptation du planning proposé pour la centralisation de l'administration du personnel et des salaires
- le maintien des crédits mis à disposition par les départements au SPF BOSA pour couvrir la poursuite du développement du moteur salarial et son accompagnement technique lors de l'intégration de chaque client dans celui-ci, à partir de l'exercice budgétaire 2020 jusqu'à fin 2022
- l'actualisation des montants transférés aux services pour l'exercice 2023 en fonction des évolutions budgétaires
- le lancement des négociations en vue de conclure un marché avec le prestataire actuel via une procédure négociée sans publication préalable
- l'engagement et la liquidation des crédits nécessaires dans le budget 2019 pour :
 - les trois contrats de maintenances des systèmes de PersoPoint
 - le développement du module Recouvrement
 - les deux contrats de gestion du changement

SEPP est une plateforme transversale qui permet aux autorités fédérales et au management des services le moyen de maîtriser la masse salariale des SPF et SPP. En vue de garantir la continuité nécessaire de l'offre de service de la plateforme SEPP, le Conseil des ministres approuve le lancement des négociations en vue de conclure un marché avec le prestataire actuel, via une procédure négociée sans publication préalable.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Sophie Wilmès, ministre du Budget et
de la Fonction publique, chargée de la Loterie nationale et de
la Politique scientifique

Avenue des Arts 7

1210 Bruxelles

Belgique

<http://www.wilmes.belgium.be>

03 mai 2019 -19:02

Appartient à [Conseil des ministres du 3 mai 2019](#)

Protection des informations classifiées et service public réglementé

Sur proposition du ministre des Affaires étrangères Didier Reynders, le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi relatif à la classification et aux habilitations, attestations et avis de sécurité.

L'avant-projet de loi modifie la loi du 11 décembre 1998 relative à la classification et aux habilitations, attestations et avis de sécurité en ce qui concerne la protection des informations classifiées en vue de rendre le cadre légal conforme aux obligations internationales. Il prévoit également un cadre légal pour le Service public réglementé (PRS) issu du système mondial de radionavigation par satellite Galileo (décision 1104/2011/UE).

Le cadre légal est complété et les compétences de l'ANS en matière d'informations classifiées sont élargies afin de se conformer aux cadres réglementaires de l'UE, de l'OTAN et de l'ASE. De nouvelles compétences sont donc confiées à l'ANS de manière à permettre l'exercice de la protection des informations classifiées "sous tous ses aspects", tant à l'échelle nationale qu'internationale, sans la limiter aux habilitations de sécurité.

Un quatrième niveau de classification est également prévu : le niveau restreint, qui est attribué lorsque l'utilisation inappropriée de l'information classifiée peut être défavorable à un des intérêts visés à l'article 3, §1er de la loi du 11 décembre 1998.

L'avant-projet de loi précise les obligations liées à certaines activités de Service public réglementé (PRS), à savoir l'accès pour l'utilisation du PRS, le développement et la production d'équipements PRS ainsi que l'exportation d'équipements et de technologies PRS et confie à l'ANS les compétences de "Competent PRS Authority" (CPA).

Des mesures transitoires sont prévues afin d'éviter que les habilitations de sécurité, les attestations de sécurité, les avis de sécurité et les autorisations octroyées dans le cadre du service public réglementé ne soient plus valables après l'entrée en vigueur de cette loi.

L'avant-projet peut être envoyé pour avis au Collège des procureurs généraux, à la Commission permanente pour la police locale et au Conseil consultatif des bourgmestres. Il sera également transmis au Comité R et au Conseil d'Etat.

Avant-projet de loi portant modification de la loi du 11 décembre 1998 relative à la classification et aux habilitations, attestations et avis de sécurité

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Didier Reynders, Vice-Premier ministre et ministre des
Affaires étrangères et européennes, et de la Défense, chargé
de Beliris et des Institutions culturelles fédérales

Egmont 1

Rue des Petits Carmes15

1000 Bruxelles

Belgique

+32 2 501 85 91

<https://diplomatie.belgium.be>

03 mai 2019 -19:02

Appartient à [Conseil des ministres du 3 mai 2019](#)

Instauration d'une pension complémentaire pour les membres du personnel contractuels de certaines instances fédérales

Sur proposition de la ministre de la Fonction publique Sophie Wilmès, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal instaurant une pension complémentaire aux membres du personnel contractuel de certaines instances.

Il s'agit de :

- la fonction publique fédérale
- l'ordre judiciaire
- Fedasil
- l'IBPT
- la police intégrée à 2 niveaux
- les cellules stratégiques lorsque ce personnel a été engagé directement par celles-ci

Ce projet vise à adapter les dispositions des différents statuts pécuniaires pour les agents contractuels afin de tenir compte de l'instauration d'une pension complémentaire pour ce personnel. Pour rappel, le Conseil des Ministres a en effet déjà approuvé le 5 avril dernier la passation d'un marché public en vue de désigner la compagnie d'assurance qui gèrera la pension complémentaire de ces contractuels.

L'instauration d'une pension complémentaire se fait sur base d'un engagement de type 'contributions définies'. La contribution est financée par l'Etat fédéral et correspond à :

- 1 % de la rémunération de référence 2017
- 1,5 % de la rémunération de référence 2018
- 3 % de la rémunération de référence à partir de 2019

Après négociation syndicale relatives à ces dispositions, le projet sera transmis pour avis au Conseil d'Etat.

Service de presse de Sophie Wilmès, ministre du Budget et
de la Fonction publique, chargée de la Loterie nationale et de
la Politique scientifique

Avenue des Arts 7

1210 Bruxelles

Belgique

<http://www.wilmes.belgium.be>

03 mai 2019 -19:02

Appartient à Conseil des ministres du 3 mai 2019

Marché public dans le cadre du Fonds européen d'aide aux plus démunis

Sur proposition du ministre de l'Intégration sociale Denis Ducarme, le Conseil des ministres a marqué son accord sur le lancement d'une procédure de marché public pour l'achat de denrées alimentaires en 2019, dans le cadre de la mise en œuvre du programme opérationnel et la garantie de l'aide alimentaire européenne.

Le programme d'aide alimentaire européen a été remplacé en 2013 par le Fonds européen d'aide aux plus démunis (FEAD), géré par le SPP Intégration sociale pendant la période de programmation 2014-2020. Dans le cadre de ce programme, la Belgique dispose de 73.821.504 euros pour la période 2014-2020 et doit fournir en outre un cofinancement d'au moins 15%.

Les denrées alimentaires achetées sont réparties entre quelques 780 CPAS et organisations partenaires belges reconnues, chargées de leur distribution gratuite aux plus démunis.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Denis Ducarme, ministre des Classes moyennes, des Indépendants, des PME, de l'Agriculture, et de l'Intégration sociale, chargé des Grandes villes
Avenue de la Toison d'Or 87 bte 1
1060 Bruxelles
Belgique
+32 2 250 03 03
<https://ducarme.belgium.be>

Mathilde Vandenhoeke
Attachée de presse - porte-parole
+32 2 541 63 67
+32 478 70 09 92
mathilde.vandenhoeke@ducarme.fgov.be

03 mai 2019 -19:02

Appartient à Conseil des ministres du 3 mai 2019

Deuxième avenant à la convention d'approfondissement du sixième contrat de gestion de bpost relative au traitement des amendes routières

Sur proposition du ministre de la Justice Koen Geens, le Conseil des ministres a marqué son accord sur la signature d'un deuxième avenant à la convention d'approfondissement du sixième contrat de gestion, conclue entre bpost et l'État belge, relative au traitement financier et administratif des amendes routières (Crossborder).

En 2017, bpost et l'État belge ont signé une convention d'approfondissement du sixième contrat de gestion de bpost. Par la suite, un premier avenant à cette convention a été signé le 23 juillet 2018. Via cette convention d'approfondissement et l'avenant y afférent, il a été demandé à bpost d'assurer le traitement administratif des amendes routières, tant pour les contrevenants belges qu'étrangers. Ce projet intitulé Crossborder s'inscrit dans le cadre de la conversion de la réglementation européenne sur les infractions routières.

A présent, les parties souhaitent ajouter un deuxième avenant à la convention. La troisième partie du projet Crossborder sera mise en oeuvre à partir du 6 mai 2019. Au cours de cette phase, on continuera à oeuvrer à l'élargissement, au monitoring, à la capacité et à l'efficacité de la plateforme amendes et on veillera à une optimisation des processus de travail actuels. Via cet élargissement, le SPF Justice entend faire en sorte que le client puisse bénéficier d'un meilleur service.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Koen Geens, Vice-Premier ministre et ministre de la Justice,
chargé de la Régie des bâtiments, et ministre des Affaires
européennes
Boulevard de Waterloo 115
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 542 80 11

Sieghild Lacoere
Porte-parole
+32 475 50 55 50
sieghild.lacoere@just.fgov.be